



Honoraires à partir du 11 Mai 2020 Taux de TVA applicable 20%

Transactions : Charge acquéreur appartement ou maison

Mandat Simple et Mandat Confiance

Forfait 5 800 € TTC soit 4 833 € HT de 0 à 79 999 €

Forfait 6 800 € TTC soit 5 667 € HT de 80 000 à 99 999 €

Mandat Confiance (AMEPI)

de 100 000 € à 139 999 € 7 % TTC soit 5.83 % HT

de 140 000 € à 159 999 € 6.5 % TTC soit 5.42 % HT

de 160 000 € à 199 999 € 6.2 % TTC soit 5.7 % HT

de 200 000 € à 299 999 € 6 % TTC soit 5 % HT

de 300 000 € à 349 999 € 5.5 % TTC soit 4.48 % HT

à partir de 350 000 € 5 % TTC soit 4 % HT

Mandat Simple

de 100 000 € à 139 999 € 7.5 % TTC soit 6.25 % HT

de 140 000 € à 159 999 € 7 % TTC soit 5.83 % HT

de 160 000 € à 199 999 € 6.7 % TTC soit 5.58 % HT

de 200 000 € à 299 999 € 6.5 % TTC soit 5.42 % HT

de 300 000 € à 349 999 € 6 % TTC soit 5 % HT

à partir de 350 000 € 5 % TTC soit 4 % HT

Terrain taux fixe : 7 % TTC soit 5.83 % HT

Fonds de commerce taux fixe : 9 % TTC soit 7.5 % HT

Garage taux fixe : 10 % TTC 8.33 % HT

Locations annuelles :

*Locaux d'habitation vides/ meubles/ mixtes soumis à la loi du 6 juillet
89 art 5 et locaux de droit commun:*

*Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du
bailleur :*

0 €/m²

*Honoraires visite - constitution dossier- rédaction de bail à charge du
bailleur :*

8 €/m²

Honoraires de réalisation état des lieux à charge du bailleur :

3 €/m²

Honoraires visite - constitution dossier- rédaction de bail à charge du locataire :

8 €/m²

Honoraires de réalisation état des lieux à charge du locataire :

3 €/m²

Honoraires de gestion à la charge du bailleur:

Locaux d'habitation vides/meublés/mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989 art.5 :

7.02 % TTC soit 5.85 % HT

Locaux de droit commun : 7.02 % TTC soit 5.85 % HT

Pour tous renseignements 04 94 05 23 36

laville@agence-bordenave.com



Profession réglementée